



المجلس الوطني للتجارة الخارجية

CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

***Marché N°01/2011  
Portant sur l'aménagement du plateau de  
bureaux du Conseil National du Commerce  
Extérieur***

***Document II***

***Règlement de la consultation***

***Consultation ouverte***

# Sommaire

<b>ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 : ORGANISATION DU GROUPEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE DEPOTS DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8 : LANGUE.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES (1) .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 3 : REFERENCES TECHNIQUES DU CONCURRENT (1) .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 3 BIS : REFERENCES TECHNIQUES DU PARTENAIRES EN CAS DE GROUPEMENT (1)..</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 4 : ACTE D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 5 : <i>MODELE DE CAUTION PROVISOIRE</i>.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 6 : <i>MODELE DE CAUTION DEFINITIVE</i>.....</b>	<b>18</b>

# **Marché N°01/2011**

## **Portant sur l'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur**

### **Article 1 : Objet du règlement de la consultation**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres sur offres des prix n°01/2011 ayant pour objet l'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur.

Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 18 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passations des marchés pour le compte de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le Décret n° 2-06-388 précité. Toute disposition contraire à ce décret est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et les prescriptions complémentaires à l'article 18 et des autres articles du décret n° 2-06-388 précité.

### **Article 2 : Conditions requises des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Décret n° 2-06-388 précité :

#### **2.1 Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques et morales qui :**

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglées les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constituées des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
- sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

#### **2.2 Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :**

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée.

### **Article 3 : Organisation du groupement**

En cas de groupement, les membres auront à désigner parmi eux l'entreprise mandataire qui sera chargée de la coordination et de la liaison avec le maître d'ouvrage jusqu'à la signature du marché puis pendant son exécution.

### **Article 4 : Justification des capacités et des qualités des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 2-06-388, les pièces à fournir par les concurrents sont :

#### **4.1. Dossier administratif**

Le dossier administratif doit être composé des pièces suivantes :

1. une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comportant les indications et les engagements précisées au § A-1 de l'article 23 du décret n°2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) conformément au modèle ci-joint en annexe 1 ;
2. la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
3. une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévus à l'article 22 décret précité;
4. une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 22 du décret précité ;
5. le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation personnelle et solidaire en tenant lieu délivré par un établissement bancaire autorisé à cet effet par le Ministère de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc ;
6. le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
7. une caution provisoire de : 30.000,00 DH (Trente Mille DH).

Toutefois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes 3, 4 et 6 ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

En cas de groupement, le soumissionnaire doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant, notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention et la répartition des prestations.

#### **4.2. Dossier technique**

Le dossier technique doit être composé des pièces suivantes :

1. une note présentant la société et indiquant les moyens humains et techniques dont-elle dispose selon le modèle spécifié en annexe 2. Cette note doit, aussi, détailler,
  - l'effectif et la qualité des ressources humaines ;
  - les locaux et les équipements (outillage, matériel, logiciel, etc.) et ;
  - son expérience dans le domaine d'intervention ;
2. le dossier technique de la société indiquant l'importance des travaux exécutés ou à l'exécution auxquelles elle a participé, ainsi que la date et le lieu des travaux. Il ne doit être fait mention que des travaux similaires à la prestation demandée dans le présent marché et ce conformément au modèle prévu en annexe 3 pour le soumissionnaire et en annexe 3.bis en cas de groupement ;

3. les attestations nationales et internationales datant de moins de 4 ans, délivrées par les maîtres d'œuvre qui ont bénéficié des prestations similaires qui seront citées en annexe 3 et le cas échéant l'annexe 3.bis. Chaque attestation doit préciser notamment le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
4. une notice technique du matériel proposé : marque, architecture solution, etc.
5. le planning d'exécution des travaux détaillant les délais des phases de réalisation de l'aménagement.

Toute pièce entrant dans la constitution du dossier administratif et technique, non présentée par le soumissionnaire réduit sa chance de voir sa candidature retenue.

### **Article 5 : Contenu des dossiers des concurrents**

Le dossier du concurrent est composé d'une offre financière et une offre technique à communiquer selon les dispositions de l'article 6.

#### **5.1. L'offre financière comprenant :**

L'offre financière doit être sous forme de bordereau des prix basés essentiellement sur les prix unitaires de chaque article. Les prix proposés entendus toutes taxes comprises, seront fermes et non révisables. Elle doit comprendre :

- l'acte d'engagement conforme au modèle joint à l'annexe 4, dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché et lorsqu'il est souscrit par un groupement, il doit être signé par chacun des membres de groupement.
- le bordereau des prix – le détail estimatif dont le modèle figure dans la Cahier des Prescriptions Spéciales.

Les concurrents pourront joindre à leur offre des informations et commentaires qu'ils estiment susceptibles d'aider dans leur jugement, les instances de la sélection. Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et détail estimatif doivent être écrits en chiffres et en toutes lettres.

#### **5.2. Une offre technique :**

L'offre technique doit comprendre une proposition de la société de la manière par laquelle celle-ci va exécuter le plan d'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur moyennant la mise en place des cloisons amovibles, la réalisation de travaux de plomberie et de peinture. Le soumissionnaire doit prévoir une synthèse des propositions techniques qui doit faire l'objet d'une présentation de 20 mn devant la Commission d'examen des offres techniques.

### **Article 6 : Conditions d'envoi ou de dépôts des offres**

#### **6.1. Présentation du pli de l'offre**

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- le nom et l'adresse du concurrent ;

- l'objet de l'Appel d'Offres ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- l'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

Ce pli contient trois enveloppes fermées distinctes comprenant pour chacune :

- **La première enveloppe** doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "dossiers administratif et technique". Elle comprend :
  - o le dossier administratif (voir paragraphe 4.1) ;
  - o le dossier technique (voir paragraphe 4.2.) et ;
  - o le cahier des prescriptions spéciales signé et paraphé par le la personne habilitée à cet effet.
- **La deuxième enveloppe** comprend l'offre financière (Voir paragraphe 5.1). Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "offre financière" ;
- **La troisième enveloppe** comprend l'offre technique (Voir paragraphe 5.2). Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "Offre technique".

## **6.2. Dépôt des offres**

Les soumissionnaires ont le choix :

- soit de déposer le pli d'offre, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit le remettre, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés par l'avis d'appel d'offre ne sont pas admis.

### **Article 7 : Jugement des offres**

La commission peut écarter les soumissionnaires dont l'offre :

- n'est pas conforme à l'objet du marché ;
- exprime des réserves ou des restrictions ;
- n'est pas conforme au modèle figurant au dossier d'appel d'offres dûment rempli et signé par les personnes habilitées.

La commission d'adjudication appréciera les offres des concurrents sur la base :

- de la qualité de l'offre technique et des prestations proposées ;
- de son offre financière pour la prestation demandée.

La procédure d'appréciation des candidatures s'établit en deux phases comme suit :

### **Phase 1 : Analyse préliminaire des offres**

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux dispositions du présent règlement de la consultation notamment pour

les pièces du dossier administratif et technique. Elle se matérialise par l'une des conclusions suivantes :

- acceptation de la proposition ;
- acceptation de l'offre sous réserve de certaines rectifications ou complément d'information ;
- rejet de la proposition pour non-conformité au présent cahier de charges.

## **Phase 2 : Analyse technique comparative des candidatures**

Seules les offres techniques et financières des propositions retenues à l'issue de la phase 1, feront l'objet d'un examen par la commission d'ouverture des plis.

La procédure d'évaluation des candidatures s'établit comme suit :

### **7.1. Analyse de l'offre technique :**

Le dossier technique et l'offre technique sont notés sur 100 points répartis comme suit sur les sous critères **NT<sub>1</sub>, NT<sub>2</sub> et NT<sub>3</sub>** :

1. **40** points pour la qualité des propositions techniques objet de la proposition technique attribuée comme suite :
  - 20 pour la qualité de l'offre.
  - 20 pour la qualité des articles proposés sur catalogue.
2. **20** points pour la qualité du chef de projet chargé de mener les travaux et les moyens matériels (NT<sub>2</sub>) comme suit :
  - **10** points si le chef de projet dispose d'une expérience directe dans des projets similaires avec la présente consultation attribués comme suit :
    - 0 point si le chef de projet n'a pas d'expérience dans des projets similaires ou un diplôme reconnu et moins de 2 effectifs d'accompagnement justifié par des copies conformes d'attestations de la CNSS;
    - 5 points si 2 projets similaires, un diplôme reconnu et moins de 5 effectifs d'accompagnement justifié par des copies conformes d'attestations de la CNSS ;
    - 10 points si 3 et plus de projets similaires, un diplôme reconnu et plus de 5 effectif d'accompagnement justifié par des copies conformes d'attestations de la CNSS.
  - **10** points pour les moyens matériels qui seront affectés au projet:
    - 0 point si le prestataire ne dispose d'aucun moyen matériel;
    - 5 points si le prestataire dispose et justifie par des copies de factures d'achat de moins de 5 matériaux ;
    - 10 points si 5 et plus de matériaux appartiennent prestataire.
3. **40** points attribués pour les références et expériences (NT<sub>3</sub>) techniques du prestataire dans des opérations d'aménagement de même nature ou similaire à ceux objet de la présente consultation comme suit :
  - 0 point si aucune opération comprenant des campagnes de communication d'envergure similaire à la présente consultation ;
  - 10 points si une attestation similaires ;
  - 20 points si deux attestation similaires
  - 30 points si 3 attestations similaires ;
  - 40 points si 4 attestation et plus similaires

La note technique **Nt** est égale à **Nt = NT<sub>1</sub> + NT<sub>2</sub>+ NT<sub>3</sub>**. Après classement des offres techniques, seules les offres techniques des sociétés ayant obtenu une

note supérieure ou égale à **70** points pour la note technique, seront considérées pour l'examen de l'offre financière que le soumissionnaire proposera et qui sera objet de la phase 3 suivante :

### **Phase 3 : Analyse technico-financière des offres**

#### **7.2. Analyse de l'offre financière de chaque prestation**

L'offre financière est notée sur 100 points. L'analyse portera sur le montant de l'acte d'engagement et des prix unitaires des différentes prestations. L'offre la moins disant sera affectée d'une note de 100 points. Les autres offres seront affectées chacune, d'une note correspondante par l'application de la formule suivante :

$$N_f = 100 \times \frac{MD}{M}$$

Avec :

- MD : désigne le montant de l'offre le moins disant ;
- M : désigne le montant de l'offre considérée ;
- N<sub>f</sub> : désigne la note qui sera attribuée à l'offre considérée.

Sur la base des prix unitaires offerts par les différents candidats sur l'offre financière, la commission désignée à cet effet sera tenue de procéder au dépouillement et déterminera la note finale à attribuer à chaque candidat, arrêtée comme suit :

#### **7 .3. Note finale**

Les offres techniques et les offres financières seront comparées pour déterminer l'offre évaluée la plus avantageuse. Un coefficient de pondération de 50% sera appliqué à l'offre technique et de 50% à l'offre financière que le prestataire proposera pour la prestation demandée. La note finale **N** est la somme pondérée des notes techniques et des notes relatives aux offres financières que le prestataire proposera pour la prestation, tel que :

$$N = 0,50 N_t + 0,50 N_f$$

Le concurrent qui aura la meilleure note finale, sera désigné comme adjudicataire provisoire. Dans le cas où deux ou plusieurs concurrents obtiendraient la même note finale, celui qui aura la meilleure note technique, sera désigné adjudicataire provisoire.

#### **Article 8 : Langue**

Tous les documents fournis par les soumissionnaires dans le cadre de la présente consultation, doivent être obligatoirement rédigés en langue française ou arabe.

Lu et accepté

Signature

# ***Annexes***

## **Annexe 1 : Déclaration sur l'honneur**

### **A. Pour les personnes physiques**

Je, soussigné,..... (Prénom, nom et qualité)  
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° ..... (1)

Inscrite au registre de commerce de ..... (localité)

sous le numéro.....(1), N° de la patente .....(1),  
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR ..... (RIB)

### **B. Pour les personnes morales**

Je, soussigné .....

(Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise),

agissant au nom et pour le compte de .....

(Raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de .....

Adresse du siège social de la société .....

Adresse du domicile élu .....

Affiliée à la CNSS sous le numéro.....(1)

Inscrite au registre de commerce de ..... (localité)

sous le numéro..... (1)

N° de la patente..... (1)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR ..... (RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat, ainsi que certaines dispositions relatives à et leur gestion et leur contrôle ;
- 3- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - m'assurer que les sous-traitants remplissent, également, les conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité ;
  - que celle-ci ne peut dépasser 50% du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance à ne pas recourir par moi-même ou personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 5- m'engager à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses des dons ou des présents en vue d'influer les différentes procédures de conclusion du présent marché :
  - certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
  - reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n° 2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du concurrent (2)

### **Notes**

- (1) Ces mentions ne concernent pas les concurrents non installés au Maroc.
- (2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

## **Annexe 2 : Moyens humains et techniques (1)**

### **2.1. Moyens humains de la société**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualification</i>	<i>Responsabilité</i>
<b>Direction et personnel d'encadrement</b>		
<b>Personnel d'appoint</b>		

### **2.2. Moyens humains à affecter au projet**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualification</i>	<i>Responsabilité</i>
<b>Chef du projet</b>		
<b>Personnel d'accompagnement</b>		

### **2.3. Bref descriptif des moyens matériels et équipement (outillage, matériel roulant, logiciel) ainsi que de l'expérience dans le domaine d'intervention**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) en cas de groupement prière de remplir une fiche par partenaire.

***Annexe 3 : Références techniques du concurrent (1)***

<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Projet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>

<sup>(1)</sup> Prière de ne citer que les projets similaires à la prestation demandée par le présent marché durant les cinq dernières années et joindre pour chaque projet une attestation du Maitre d'ouvrage et un descriptif sommaire du projet réalisé.

**Annexe 3 bis : Références techniques du partenaires en cas de groupement (1)**

1) Nom de la société pilote du groupement :.....

2) Noms et adresse des partenaires du groupement :.....

Pour chaque partenaire, veuillez remplir le tableau suivant :

<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Projet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>

(1) Prière de ne citer que les projets similaires à la prestation demandée par le présent marché durant les cinq dernières années et joindre pour chaque projet une attestation du Maitre d'ouvrage et un descriptif sommaire du projet réalisé.

## **Annexe 4 : Acte d'engagement**

### **A. Partie réservée au Maître d'ouvrage**

**Appel l'offre** ouvert sur offres des prix n° 01/2011 du 20 mai 2011 à 10H00

**Objet du marché** : Marché portant sur l'aménagement du plateau de bureaux du Conseil National du Commerce Extérieur.

Marché à passé en application du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat, ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

### **B. Partie réservée au concurrent**

#### **B1. Pour les personnes physiques**

Je (2), soussigné ..... (prénom, nom et qualité)  
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte  
Adresse du domicile élu : .....  
Affilié à la CNSS sous le n° ..... (2)  
Inscrit au registre du commerce de .....(localité)  
sous le n° .....(2), n° de patente .....(2)

#### **B2. Pour les personnes morales**

Je (1), soussigné .....  
(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
agissant au nom et pour le compte de ..... (raison  
sociale et forme juridique de la société) au capital de :.....  
Adresse du siège social de la société .....  
Adresse du domicile élu .....  
Affiliée à la CNSS sous le n° ..... (2)  
Inscrite au registre du commerce de .....(localité)  
sous le n° .....(2), N° de patente .....(2)  
en vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

**Après avoir pris connaissance** du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

**Après avoir apprécié** à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1. remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix et un détail estimatif joint au cahier des prescriptions spéciales établis conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.
2. m'engage à exécuter lesdites prestations, conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
  - montant hors T.V.A.(en lettres et en chiffres) .....
  - .....
  - montant de la T.V.A. (taux en % et montant en lettres et en chiffres).....
  - montant T.V.A. comprise (en lettres et en chiffres):  
.....  
.....

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte .....  
(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (Localité), sous le numéro .....

Fait à ..... Le .....

(Signature et cachet du concurrent)

---

(1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent mettre : (Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ; ajouter l'alinéa suivant : " désignons ..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement " .

(2) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

**Annexe 5 : Modèle de caution provisoire**

Nous soussignés, la Banque ....., Société anonyme au capital de .....DHS, dont le siège est à .....  
Représentée par .....

Vu l'appel d'offres n° .....en date du .....

Déclarons expressément par la présente nous constituer à l'égard du Conseil National du Commerce Extérieur, caution solidaire de (nom du soumissionnaire) Intérêts, frais et accessoires en sus

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de la dite caution à concurrence d'un montant de (En chiffres et en lettres : .....) ....intérêts, frais et accessoires en sus à première demande du Conseil National du Commerce Extérieur en cas :

- d'abandon des travaux par (nom du soumissionnaire) .....  
ou Toute autre faute imputable à ce dernier
- de liquidation judiciaire ou amiable de (nom du soumissionnaire) .....

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que ce soit pour différer le paiement.

Fait à .....Le .....

Nom de l'établissement bancaire et

Signature avec cachet

## **Annexe 6 : Modèle de caution définitive**

Nous soussignés, la Banque ....., Société anonyme au capital de .....DHS, dont le siège est à .....  
Représentée par .....

Vu le contrat conclu entre le Conseil National du Commerce Extérieur et (Nom et adresse de l'Entreprise)..... ayant pour objet l'aménagement du siège du Conseil National du Commerce Extérieur.

Vu l'appel d'offres n° .....en date du .....  
d'un montant global de (en chiffres et en lettres) .....

Déclarons expressément par la présente nous constituer à l'égard du Conseil National du Commerce Extérieur, caution solidaire de (nom de l'Entreprise).....

A concurrence de 3 % du montant du dit-marché, soit la somme de (en chiffres et en lettres) ..... Intérêts, frais et accessoires en sus.

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de la dite caution à concurrence d'un montant de (en chiffres et en lettres)..... Intérêts, frais et accessoires en sus à première demande du Conseil National du Commerce Extérieur en cas :

- d'abandon des travaux par (nom de l'Entreprise).....ou toute autre faute imputable à ce dernier.
- de liquidation judiciaire ou amiable de (nom de l'Entreprise)... ..

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que ce soit pour différer le paiement.

Fait à ..... le .....

(Nom de l'établissement bancaire et  
Signature avec cachet)